

**CRCK AURA - Commission ESIND - Réunion du 14/02/2024**  
**Relevé de décisions, compte rendu et tour d'horizon des dossiers en cours**

**Présents** : Patrick Orosz – Bernard Jacquot – Laurent Nicolet - Yves Lecaudé

**Diffusion** : Comité directeur – Newsletter

Quoi	Qui	Quand
<b>Niveau national et interrégional</b>		
<p><b>Dossiers à suivre avec la Ffck (C° ESIND)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre en compte les accords locaux dans la convention nationale EDF concernant la gestion des lâchers d'eau cf notre courrier du 20 octobre 2022  → à relancer suite au Codir du 15/02/24 ; le courrier étant resté sans réponse et les tensions et incompréhensions locales s'étant accrues</li> <li>- En coopération avec les gestionnaires, propriétaires, maîtres d'ouvrage (EDF CNR), proposer les meilleurs moyens à mettre en œuvre pour sécuriser la navigation à l'aval des barrages.  → Faire un nouveau courrier de relance à la FFCK suite à celui du 20/11/22 – en s'appuyant notamment sur le cas de la Feysine</li> <li>- Afin d'améliorer la représentation des sports de pagaie dans les instances de gestion de l'eau, une proposition de charte de principes à respecter a été rédigée en collaboration avec les membres agréés.  → Envoyer la charte rédigée à la commission nationale de la FFCK en vue d'une adoption par le Conseil fédéral et le BEX</li> <li>- Rédiger la contribution de la FFCK aux mesures et dispositifs de gestion des flux d'usagers et pagayeurs à mettre en place sur les rivières et sites naturels en fonction du débit et de la fréquentation. (Calanques, Guiers, Chassezac...)  → Laurent transmet les documents USA en sa possession qui peuvent inspirer la démarche (à verser dans un nouveau dossier sur Google Drive)  → Laurent nous envoie le lien vers le site River Management</li> </ul>	PC BJ	28/03
	PC	28/03
	PC	28/03
	LN	28/03
<p><b><u>Bassin versant du Rhône</u> : Création d'un emploi de « tête de réseau »</b>  Profil d'emploi, document projet et courrier d'accompagnement ont été remis à la FFCK, laquelle doit la proposition au Directeur adjoint de l'Agence de l'eau ;  → Relancer Antoine Dubost</p>	PC	28/03
<p><b><u>Bassin versant du Rhône</u> : Réunions des commissions géographiques</b>  Elles auront notamment pour objet de préparer le futur SDAGE du bassin versant du Rhône (démarche similaire sur tous les bassins versants français) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Haut Rhône, le 19 mars, présence de Patrick</li> <li>- Bas Rhône le 21 mars, présence de Philippe</li> </ul>	PC	Mars
<b>Niveau régional</b>		
<p><b><u>Communication</u></b>  Notre commission ne communique pas assez en direction de tous les pagayeurs, licenciés et non licenciés, pour informer sur nos actions et motiver de nouvelles adhésions pour mieux financer nos actions.  S'assurer que l'on communique auprès des adhérents et autres pratiquants sur les actions engagées par ESIND et FFCK en utilisant les différents canaux disponibles (EVO, Facebook, newsletter...). À partir de la liste des groupes FB à toucher, fournie par Laurent et des infos issues de la commission :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir qui rédige les communications et les poste sur les réseaux, sachant qu'il faut parler la langue de chaque réseau social ;</li> <li>- Définir les règles à respecter pour valoriser le Comité régional et nos actions.</li> </ul> <p>Nous avons intérêt à diffuser des informations sur nos travaux, mais il faut le faire avec prudence pour ne pas bloquer les discussions ni mettre Comité en difficulté.</p>	PO	31/03
<p><b>Rencontres à prévoir pour présenter les dossiers et actions FFCK</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- FNE : Jacques Pulou, président FNE Isère et VP comité bassin RMC</li> <li>- CEN Rhône Alpes : JY Chetaille, président (PC à participé à l'AG et présenté</li> </ul>		



<ul style="list-style-type: none"> <li>- 4000 euros de frais de recours gracieux et contentieux en cours et potentiels</li> <li>- 1000 euros de frais réels de missions associés</li> <li>- 1000/1500 € de mise en forme du rapport d'expertise de Laurent Brossat</li> <li>- le budget spécifique au topo guide</li> </ul> <p>Les dédommagements d'équivalents jours de congés éventuellement requis pour des essais de navigation sont à prendre par le maître d'ouvrage</p>		
<p><b>Tableau des recours administratifs en cours et potentiels</b></p> <p>Le tableau est actualisé avec les coûts financiers et les procédures engagées, afin de préparer le budget 2024. 5 dossiers y sont identifiés : Feyssine – Poutès – Romanche – Haute Tarentaise – Isère La Bathie II est accessible sur Google drive ESIND.</p>	PO	
<p><b>Projet de développement 2022 2025</b></p> <p>Bernard, Claire Landrin et Rémy Baudoin préparent un point d'étape de l'avancement du projet en vue de l'AG 2023, et notamment sur l'axe 2 spécifique à la commission ESIND – Philippe a répondu à la sollicitation</p>	BJ	Février.
<p><b>Projet de réunion régionale (séminaire) avec les services de l'État</b></p> <p>Relancer le référent régional sport de nature (JB Delpy) et la cheffe de service (MC Doha) via le directeur (B Feutrier), afin d'organiser un séminaire ESIND avec les référents départementaux sports de nature et d'assurer un meilleur suivi des différents (et nombreux dossiers départementaux)</p>	BJ LB CL	Février Février
<b>Niveau départemental</b>		
<p><b>01: Ain Aval</b></p> <p>La réunion du 16/02/24 a permis d'envisager une suite pour initier une démarche d'amélioration des conditions de pratique avec le Conseil départemental, le SR3A et la DDT01, notamment en mobilisant la CDESI et en inscrivant la rivière à l'inventaire des parcours de randonnée de sports de nature. Le courrier pour rendre compte de la réunion est à faire</p>	BJ LN	28/02
<p><b>07: Réouverture des Lônes de Vion</b></p> <p>Le Comité a émis un avis défavorable pour non prise en compte de la navigation.</p>	PC	
<p><b>07: Barrage de St Martin d'Ardèche</b></p> <p>Des discussions sont en cours sur l'intérêt de la suppression du barrage. À suivre</p>	PC	
<p><b>07 26 : Barrage de Charmes / rampe mise à l'eau</b></p> <p>Les préconisations du Comité ont été prises en compte et les travaux sont en cours. <i>La rampe est faite. Les travaux sont arrêtés (crue du Rhône ?)</i></p>	PC	
<p><b>38: Romanche</b></p> <p>Un recours est lancé et des essais de navigation sont prévus le 16 mai 2024</p>	PGR	Mai 24
<p><b>38 01 : Dossier des Molottes</b></p> <p>Le courrier de réponse envoyé à CNR a été suivi par une réunion de laquelle des conclusions partagées ont émergé consistant à suivre les travaux projetés et à adapter notre position en fonction des résultats observés. Dans tous les cas, il convient de maintenir une préférence de continuité de navigation par la lône, ainsi que le portage en rive droite.</p> <p>Prochain jalon : dossier de consultation transmis par la DREAL</p>	BJ/PC	
<p><b>38 73 : Comité de suivi de la concession à EDF Alpes</b></p> <p>La DREAL a répondu positivement à notre recours par courrier RAR du 27 juin 2023 aux Préfets de l'Isère et de la Savoie.</p> <p>À relancer pour une modification de l'arrêté</p>	BJ	Février

<p><b>43 – Liste des ouvrages à aménager</b> Suite à notre recours du 17 juin 2022 demandant au Préfet de publier la liste des ouvrages à aménager, la DDT a préparé la liste requise, mais sans y intégrer Poutès ; ce qui constitue un point de blocage avec l'administration.</p>	YL NH	
<p><b>43 – Poutès</b> Le-Comité demande l'inscription de Poutès sur la liste des ouvrages à aménager, le libre passage jusqu'à 50 m3, l'aménagement du barrage pour permettre le passage sur l'ouvrage. Un document sur le franchissement a été envoyé à EDF et DDT par PC et YL sans réaction (EDF ne donne pas d'information et DDT ne répond pas). Nous n'avons pas détecté de danger, ni de preuve de danger en cas de <b>surverse lors d'un arrêt des groupes de production</b> et les essais de navigation se sont bien passés. Un nouvel essai à 33 m3 en cas de panne de l'usine ne s'avère pas utile, le tribunal ayant déjà statué sur cet aspect du dossier. Le dossier est toujours au stade des négociations (pas encore des mises en œuvre). La prochaine réunion est prévue fin mars pour valider le portage. L'interdiction de navigation semble écartée. Une réunion avec FFCK, Georges Dantin et le Service SATE est prévue</p>	YL/NH PC  YL PC	22/02
<p><b>43 – Pont de Langeac</b> Les gros travaux sur le pont de Langeac vont perturber la navigation. L'enquête publique (close depuis le 30/09) va rendre prochainement ses conclusions. Le Conseil départemental - maître d'ouvrage – prend bien en compte le problème posé et envisage les solutions de navette, portage... Prochaine réunion en janvier 2024</p>	YL/NH	
<p><b>43 : Moulin de Barrère</b> Les travaux prévus pour le chemin de contournement sont prévus comme demandés. Un recours est lancé contre l'échelle à poissons en raison de la non-consultation de la FFCK et contre le chemin de contournement que la Préfecture veut rendre définitif alors qu'il s'agit d'une solution temporaire durant les travaux. JED répond au tribunal pour lui signifier, lettre de Nasser à l'appui, que les décisions prises n'étaient que temporaires pour pallier l'urgence de la protection des utilisateurs. La décision de poursuivre après les 3 recours déjà déposés reste à prendre selon l'intérêt réel des solutions souhaitables ou obligatoires ...</p>	YL/NH	
<p><b>63 : Sioule</b> Une réunion avec DDT 63 est prévue pour aménager la rivière à poissons et la passe à bateaux dans le cadre d'une demande de modification d'un seuil</p>	YL/NH	
<p><b>69 : Interdiction de navigation sur le Rhône à Lyon (Rhône)</b> La situation est à ce jour confuse en raison de plusieurs textes se chevauchant :  <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ un premier arrêté préfectoral interdisant la navigation des PK 7 à 9 au motif des hydroliennes dont il est démontré qu'elles n'entravent pas la navigation ;</li> <li>➔ un second AP interdisant spécifiquement la navigation 300 m à l'amont et 100 m à l'aval du seuil de la Feyssine au motif du fonctionnement du barrage CNR à l'amont considéré comme « site industriel » ;</li> <li>➔ un troisième arrêté interdisant la navigation sur le bras de gauche en raison de travaux en cours.</li> </ul>           Dans ce contexte, le Comité régional :           <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ a demandé par courrier RAR la révision du premier AP - en méconnaissance des 2 autres, découverts récemment - courrier toujours sans réponse à ce jour... ce qui équivaut à un rejet implicite ;</li> <li>➔ n'a obtenu ni contacts ni soutien au sein de l'administration (Drajes DDT) ;</li> <li>➔ a répondu à la pétition lancée par Jules Silvin et signée par plus de 3000 payeurs avec la médiatisation associée (le Progrès du 20/12/2023)</li> <li>➔ envisage un recours contentieux après décision conjointe FFCK et CDCK sur la base d'une note de synthèse intégrant les coûts prévisionnels de la procédure, dont le coût total estimé est à vérifier auprès d'Antoine Dubost</li> </ul> </p>	PC          PC	22/02.

<p><b>73 : Interdiction navigation sur l'Isère à La Bathie</b>  Les deux arrêtés préfectoraux de 2000 ont fait l'objet d'un recours par courrier RAR du 10 juillet 2023 du Comité régional. Le dossier est instruit par la DSIPC de la Préfecture de Savoie. Nous restons en attente d'une réunion de travail</p>	BJ	Février
<p><b>73 : Arrêté préfectoral « amont de Moutiers »</b>  L'association Tarentaise eau vive (TEV) a finalisé et diffusé un courrier du 20 octobre 2023 au Préfet et Sous-Préfet détaillant les demandes d'évolution de l'arrêté préfectoral de 2018. Le Comité régional a appuyé la démarche par un autre courrier du 17 novembre 2023 favorable aux modifications demandées. Nous restons en attente des suites qui seront données.</p>	BJ	
<p><b>73 : Rétablissement de l'épis de la « vague des France » à Aime / Macot</b>  Suite au courrier de la FFCK du 19 octobre 2022 au Préfet de la Savoie, le principe du rétablissement de l'épis est acté par la commune. La méthode et la date des travaux restent à fixer en concertation avec EDF, la mairie, le club et les professionnels (probablement avril 2024).</p>	BJ	
<p><b>74 : Barrage d'Arthaz</b>  <u>Panneaux signalisation :</u>  Pour finaliser la mise en place des panneaux de signalisation une rencontre sur site a eu lieu avec madame Guidet (EDF) et le propriétaire du terrain. EDF doit rédiger une convention avant le début des travaux.  <u>Travaux et nouvelle concession :</u>  En décembre la DDT74 a sollicité l'avis du CDCK74 sur le dossier déposé par EDF en vue d'augmenter la puissance de la centrale avec prolongation de la concession <b>pour 50 ans</b>. Le CDCK74 a remis son avis en janvier en demandant la mise en place d'une solution de portage pérenne.</p>	PO	
<p><b>Prochaine réunion : Mercredi 28 mars 2024 - 9 h 30 / 11 h 30</b></p>		